Compte rendu des décisions adoptées lors de la séance du Conseil municipal du 6 février 2019

1. NOMINATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal,
vu les articles L.2121-15 et L2541-6 du CGCT,
après avoir délibéré,
- émet un avis favorable à l'unanimité, à la nomination de Madame Françoise BOISSIERE au poste de secrétaire de la présente séance du Conseil Municipal.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 DECEMBRE 2018

Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,
- approuve à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 décembre 2018.

AFFAIRES FINANCIERES

3. PRESENTATION ET APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2019

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2018	BP 2019
011 –charges à caractère général	1 205 420.00	1 250 120.00
012 – charges de personnel	1 788 940.00	1 850 000.00
014 – atténuation de produits	95 500.00	157 500.00
022 – dépenses imprévues	10 000.00	10 000.00
023 – virement à la section d'investissement	620 840.00	413 710.00
042 – opérations d'ordre de transfert entre sections	210 000.00	220 000.00
65 – autres charges de gestion courante	969 880.00	893 400.00
66 – charges financières	169 000.00	195 000.00
67 – charges exceptionnelles	1 500.00	25 000.00
TOTAL	**5 071 080.00**	**5 014 730.00**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2018	BP 2019
002 – excédent antérieur reporté	0.00	0.00
013 – atténuations des charges	52 000.00	37 000.00
042 – opérations d'ordre de transfert	200.00	0.00
70 – produits des services	254 100.00	248 600.00
73 – impôts et taxes	3 962 000.00	4 048 000.00
74 – dotations et participations	519 280.00	467 630.00
75 – autres produits de gestion courante	118 000.00	118 000.00
77 – produits exceptionnels	165 500.00	95 500.00
TOTAL	**5 071 080.00**	**5 014 730.00**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2018	BP 2019
040 – opérations d'ordre de transfert	200.00	0.00
10 – dotations, fonds divers, réserves	0.00	38 400.00
16 – emprunts et cautionnement	670 100.00	650 100.00
20 – immobilisations incorporelles	27 500.00	18 400.00
204- subventions d'équipement	0.00	0.00
21 – immobilisations corporelles	1 526 000.00	1 143 850.00
23 – immobilisations en cours	6 606 100.00	3 994 700.00
27 – autres immobilisations financières	0.00	0.00
TOTAL	**8 829 900.00**	**5 845 450.00**

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2018	BP 2019
001 – excédent d'investissement reporté	0.00	0.00
021 – virement section de fonctionnement	620 840.00	413 710.00
024 – produits de cessions	464 000.00	1 012 000.00
040 – opérations de transfert entre sections	210 000.00	220 000.00
1068 – affectation	0.00	0.00
041 – opérations patrimoniales	0.00	38 400.00
102 – dotations, fonds divers	370 000.00	910 000.00
13 – subventions d'investissement	605 000.00	1 110 090.00
16 – emprunts et dettes assimilées	6 560 060.00	2 500 000.00
27 – créances sur des particuliers	0.00	0.00
TOTAL	**8 829 900.00**	**6 204 200.00**

Le Conseil Municipal,
après avoir entendu le rapport de la Commission des Finances réunie le 28 janvier 2019,
après avoir délibéré,

- approuve avec 19 voix pour et 8 voix contre (Michèle Kannengieser, Pia Kieffer + procuration, Christine Stroh, Camille Meyer, Roger Bode, Katia Bossuyt, Serge Hugel), les dépenses et recettes par chapitre, telles que présentées dans les tableaux ci-dessus.

4. BUDGET / AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDIT DE PAIEMENT 2019

AUTORISATIONS DE PROGRAMME	*MONTANT AUTORISATION DE PROGRAMME en €*			*REPARTITION PREVISIONNELLE DES CREDITS DE PAIEMENT en €*			
	INITIAL	*REVISE 2018*	*REVISE 2019*	*CP 2016*	*CP 2017*	*CP 2018*	*CP 2019*

Groupe scolaire	10 693 298.43 TTC 8 911 082.02 HT	*11 796 980.31 TTC* *9 830 816.92 HT*	*12 294 203 TTC* *10 245 169 HT*	500 423 TTC 417 019 HT	589 696 TTC *491 413 HT*	3 613 570 TTC 3 011 308 HT	7 590 514 TTC 6 325 428 HT

Le conseil municipal,
sur avis de la commission des finances du 28 janvier 2019,
après avoir délibéré,

- adopte avec 19 voix pour, 6 voix contre (Michèle Kannengieser, Pia Kieffer + procuration, Christine Stroh, Camille Meyer, Roger Bode) et 2 abstentions (Katia Bossuyt, Serge Hugel), l'inscription de l'autorisation de programme/crédit de paiement tel que mentionné dans le tableau ci-dessus.

5. VOTE DU TAUX DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES

Le Conseil Municipal,
après délibération,

- approuve avec 25 voix pour et 2 voix contre (Katia Bossuyt, Serge Hugel), le maintien des taux des trois taxes pour l'année 2019, comme indiqué ci-après :
  - 16,40 % (taux identique depuis 2014) pour la taxe d'habitation,
  - 14,99 % (taux identique depuis 2014) pour la taxe foncière sur les propriétés bâties,
  - 57,91 % (taux identique depuis 2014) pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

6. SUBVENTION A L'AGES

Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,

- autorise à l'unanimité, le versement d'une subvention à l'Association de Gestion des Equipements Sociaux (AGES), gestionnaire de nos structures petite enfance et enfance, pour un montant maximum de 510 000 € pour l'année 2019.

7. DISTRIBUTION DU CALENDRIER 2019 / VERSEMENT D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE A L'ASSOCIATION DISTRIBUTRICE

Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,

- approuve à l'unanimité, le versement d'une subvention de 450 € à l'association ayant distribué le calendrier 2019, à savoir :

Association	Trait d'union / plaquette	Subvention
Basket club	Calendrier 2019	450 €

8. ESPACE CULTUREL ET DE LOISIRS LE FIL D'EAU / MODIFICATION DES TARIFS

Description TARIF LE FIL D'EAU	**Tarif** **Hors Habitants de La Wantzenau**	**Tarif** **Habitants de La Wantzenau**
Location particulier et associations, non wantzenauviennes, à la journée en semaine, **forfait nettoyage obligatoire en sus**	600 €	400 €
Location particulier le week-end	900 €	650 €

Samedi matin 8h au lundi matin 8h, **forfait nettoyage obligatoire en sus**		
½ journée supplémentaire	300 €	150 €
1 journée supplémentaire	600 €	300 €
Tarif associations de La Wantzenau pour la journée	Gratuit une fois par an puis 300 € par location suivante (hors samedi de mai à septembre) Gratuit lorsque les bénéfices sont entièrement reversés à une association humanitaire ou caritative.	
Tarif entreprises pour la journée, **forfait nettoyage obligatoire en sus**	1 300 €	900 €
Tarif entreprises pour le week-end, **forfait nettoyage obligatoire en sus**	1 700 €	1 200 €
½ journée supplémentaire	450 €	250 €
Journée supplémentaire	700 €	500 €
Location de la cuisine avec fourniture d'énergie	150 €	100 €
Forfait de location de la vaisselle (comprenant assiettes, verre à eau, verre à vin, coupe à champagne, couverts)	1€/ personne	1€/ personne
Location de la tireuse à bière	50 €	50 €
Forfait nettoyage obligatoire hors cuisine	**90 €**	**90 €**
Forfait nettoyage obligatoire incluant la cuisine	**135 €**	**135 €**
Possibilité de louer la sono intégrée avec la régie son, lumières et vidéo avec mise à disposition obligatoire d'un régisseur technicien (tarif à la demande)	Sur devis ou sur présentation habilitation technique de l'entreprise intervenante en régie.	

Tarif particuliers

Tarif entreprises

Tarif associations

Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,

- approuve à l'unanimité, les modifications apportées au tableau des tarifs de l'espace culturel et de loisirs Le Fil d'Eau mentionné ci-dessus,
- et charge Monsieur le Maire de les faire appliquer.

9. RENOVATION DE L'ECOLE MATERNELLE DU WOERTHEL / DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE SUR DES PENALITES APPLIQUEES

Le Conseil Municipal,

après avoir délibéré,

- approuve avec 21 voix pour et 6 abstentions (Michèle Kannengieser, Pia Kieffer + procuration, Christine Stroh, Camille Meyer, Roger Bode), l'annulation des pénalités pour absence en réunion de chantier appliquées à l'entreprise CDRE, pour les lots 8 et 9 de l'opération de rénovation de l'école maternelle du Woerthel,
- autorise le versement à l'entreprise CDRE des 1000 € correspondants à ces pénalités,
- et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de la présente délibération.

ADMINISTRATION GENERALE

10. AUTORISATION DE LANCER LES CONSULTATIONS POUR LES TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES INSCRITS ET VOTES AU BUDGET PRIMITIF 2019 / AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES

Le Conseil Municipal,
après délibération,

- autorise avec 21 voix pour et 6 voix contre (Michèle Kannengieser, Pia Kieffer + procuration, Christine Stroh, Camille Meyer, Roger Bode), Monsieur le Maire :
  - à lancer les consultations pour les travaux, les fournitures, les services et les études votés au Budget Primitif 2019,
  - et à signer les marchés correspondants.

11. AUTORISATION DE SOLLICITER LES SUBVENTIONS RELATIVES AUX TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES INSCRITS ET VOTES AU BUDGET PRIMITIF 2019

Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,

- autorise avec 21 voix pour et 6 voix contre (Michèle Kannengieser, Pia Kieffer + procuration, Christine Stroh, Camille Meyer, Roger Bode), Monsieur le Maire à solliciter toutes subventions, aides ou participations aux travaux, fournitures et prestations de services votés au Budget Primitif 2019, auprès des organismes concernés.

12. AUTORISATION DE DEPOSER LES DEMANDES D'AUTORISATION RELATIVES AUX TRAVAUX INSCRITS ET VOTES AU BUDGET PRIMITIF 2019

Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,

- autorise avec 21 voix pour et 6 voix contre (Michèle Kannengieser, Pia Kieffer + procuration, Christine Stroh, Camille Meyer, Roger Bode), Monsieur le Maire à déposer les demandes d'autorisation de travaux ou de permis de construire nécessaires, portant sur l'ensemble des travaux votés au Budget Primitif 2019.

13. AVIS A DONNER SUR LE SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE 2019-2024

Le Conseil Municipal,
vu la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage,
considérant le diagnostic-bilan du schéma départemental d'accueil des gens du voyage 2011-2017,
considérant que le projet de schéma départemental d'accueil des gens du voyage 2019-2024 a reçu l'avis favorable de la commission départementale consultative des gens du voyage réunie le 7 décembre 2018,
après avoir délibéré,

- décide à l'unanimité, d'approuver les dispositions du projet de schéma départemental d'accueil des gens du voyage 2019-2024.

INTERCOMMUNALITE

14. TRANSFERT A L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG DE LA COMPETENCE « ANIMATION ET CONCERTATION DANS LES DOMAINES DE LA PREVENTION DU RISQUE D'INONDATION AINSI QUE DE LA GESTION ET DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES »

Le Conseil municipal,
vu le Code de l'environnement, notamment son article L 211-7,12°
vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5211-17
après en avoir délibéré,

- approuve à l'unanimité, le transfert à l'Eurométropole de Strasbourg de la compétence relative à « l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique» prévue à l'alinéa 12° de l'article 211-I du code de l'environnement.

URBANISME-FONCIER

15. SECTEUR DU TRISSERMATT / DESAFFECTATION DE CHEMINS RURAUX

Le Conseil Municipal,
vu l'avis de la Division du Domaine du 15 novembre 2018,
vu l'avis de la commission environnement et forêt du 8 janvier 2019,
après avoir délibéré,

- décide à l'unanimité, de prononcer la désaffectation des chemins ruraux cadastrés section 1 parcelles n°40 et 64, d'une superficie totale de 7.92 ares,
- approuve à l'unanimité, le projet de cession à la Sarl Trissermatt,
- décide à l'unanimité, d'ouvrir une enquête préalable à l'aliénation de ces chemins ruraux, conformément à la réglementation en vigueur,
- et autorise Monsieur le Maire à organiser cette enquête publique,
- acte la rétrocession du chemin rural, à l'euro symbolique, par l'aménageur.

RESSOURCES HUMAINES

16. PERSONNEL COMMUNAL / CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION TITULAIRE

Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,

- décide avec 26 voix pour et 1 abstention(Christine Stroh), la création d'un emploi permanent d'Adjoint d'Animation, à temps non complet, à compter du 1er janvier 2019.

La durée totale hebdomadaire de service sera de 17,5 heures.
La rémunération se fera sur la base de l'Indice Brut : 354- Indice Majoré : 330, correspondant au 5ème échelon.
Une délibération complémentaire relative à la suppression du poste vacant d'Educatrice de Jeunes Enfants sera proposée lors d'un prochain conseil municipal car il convient d'attendre l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion du Bas-Rhin, compétente en la matière.

17. PERSONNEL COMMUNAL / CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TITULAIRE

Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,

- décide avec 26 voix pour et 1 abstention (Christine Stroh), de créer un emploi permanent d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe, titulaire (catégorie C), à temps complet, pour assurer la fonction d'agent technique polyvalent.

Une délibération complémentaire relative à la suppression du poste laissé vacant sera proposée lors d'un prochain conseil municipal car il conviendra d'obtenir préalablement l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion du Bas-Rhin.

18. ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE / MODIFICATION DES DUREES HEBDOMADAIRES DE SERVICE DES ASSISTANTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

Le Conseil Municipal,
vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux,
après avoir délibéré,

- décide à l'unanimité, de modifier, pour la période du 1er mars 2019 au 30 septembre 2019, la durée hebdomadaire de service de 2 assistants territoriaux d'enseignement artistique de 2ème classe, non titulaires, comme suit :

Discipline.s enseignée.s	Grade	Nombre d'heures payées / semaine d'enseignement DUREE INITIALE	Nombre d'heures payées / semaine d'enseignement NOUVELLE DUREE
Piano et accordéon	Assistant d'enseignement artistique 2ème classe	19 h 00	19 h 15
Trompette	Assistant d'enseignement artistique 2ème classe	5 h 30	6 h 00

19. INSTAURATION D'UN COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL / FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS ET INSTITUTION DU PARITARISME

Le conseil municipal,
vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 33-1, modifié par la loi du 5 juillet 2010,
vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics modifiés,
considérant que l'effectif apprécié au 1er janvier 2018 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 59 agents,
après en avoir délibéré,

- décide à l'unanimité, de créer un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail,
- fixe à l'unanimité, le nombre de représentants titulaires du personnel à trois (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants),
- décide à l'unanimité, le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.
- décide à l'unanimité, le recueil, par le Comité, de l'avis des représentants de la collectivité.

20. CREATION DE POSTES TEMPORAIRES DURANT L'ANNEE 2019

Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,

- approuve à l'unanimité, la création de 8 postes temporaires d'adjoints techniques ou d'adjoints administratifs en fonction de l'affectation retenue, réservés aux jeunes durant l'année 2019.

ENVIRONNEMENT - FORET

21. AVIS A DONNER SUR LE PROJET DE STRATEGIE LOCALE DE GESTION DES RISQUES D'INONDATION (SLGRI) BRUCHE MOSSIG ILL RHIN

Le Conseil Municipal,
vu la proposition de la commission environnement et forêt du 8 janvier 2019,

après avoir délibéré,

- émet à l'unanimité, un avis favorable au projet de Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) Bruche Mossig Ill Rhin et soumet néanmoins l'observation suivante : l'Ill étant orpheline de gestionnaire en aval de Strasbourg, c'est à dire sur le ban communal de La Wantzenau, il est souhaité que les mesures citées dans les programmes d'actions en pages 96 et 97, du projet de Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation Bruche Mossig Ill Rhin, soient appliquées de l'aval vers l'amont ce qui facilitera naturellement l'écoulement et évitera l'effet entonnoir.

22. OFFICE NATIONAL DES FORETS / APPROBATION DU PROGRAMME FORESTIER 2019

Le Conseil Municipal,
sur proposition de la commission environnement et forêt réunie le 8 janvier 2019,
après avoir délibéré,

- approuve à l'unanimité, le programme de travaux forestiers élaboré par l'Office National des Forêts, en forêt communale de La Wantzenau pour l'exercice 2019, pour les travaux suivants :
  - travaux de maintenance en réserve biologique pour un montant de 390 € HT,
  - travaux d'exploitation pour un montant de 7520 € HT, sous réserve que soient conservés 170 à 200 stères pour une vente aux particuliers wantzenauviens en décembre 2019 dans la parcelle 30,
- demande à l'unanimité, que les parcelles 29 et 31 soit vendues en bloc et sur pied à des professionnels avec obligation de sortie des houppiers et l'inscription d'une clause prévoyant une concertation, avant travaux, pour la période octobre/décembre,
- émet à l'unanimité, un avis suspendu sur les travaux sylvicoles d'un montant de 2040 € HT en attendant des précisions étant donné que les actions menées en 2018 n'ont pas donné satisfaction,
- demande à l'unanimité, la suspension des travaux de plantations proposés, d'un montant de 9400 € HT, car une concertation avec l'Office National des Forêts est nécessaire notamment concernant la part élevée d'une seule essence proposée (chêne pédonculé), la faible replantation proposée au vu du volume important extrait ainsi qu'un état des lieux sur la régénération naturelle,
- autorise Monsieur le Maire, à solliciter l'ONF sur les observations précitées, à signer et à approuver par la voie de conventions ou de devis sa réalisation,
- et indique que les montants mentionnés ci-dessus seront inscrits au Budget Primitif 2019.

La présente séance a donné lieu à l'inscription de vingt-deux délibérations et les membres suivants y ont assisté :

M. Patrick DEPYL

M. Roger BODE

Mme Françoise BOISSIERE

Mme Katia BOSSUYT

M. Denis CLAUSS

M. Jean-Louis GABEL

M. Christophe GEORG

Mme Anne-Claire GUISARD, arrivée à 20h36 lors du point n°3 et après l'appel des points

Mme Christiane HEINTZ

M. Serge HUGEL

Mme Michèle KANNENGIESER

Mme Pia KIEFFER

M. Jean-Claude LOGEL

Mme Agnès MACHWATE

M. Camille MEYER

M. Martial SCHILLINGER

Mme Myriam STENGER

Mme Christine STROH

M. Stéphane STROH

Mme Aline WISS

Mme Michèle WOLFF-VERINAUD

Absents, excusés :

M. Aurélien CROMBE avec procuration à M. Denis CLAUSS

Mme Anne HEMMERLE avec procuration à M. Jean-Louis GABEL

M. Frédéric MAURY avec procuration à Mme Pia KIEFFER

M. Jean-Luc NACHBAUER avec procuration à Mme Françoise BOISSIERE

M. Grégory SCHNEIDER avec procuration à M. Christophe GEORG

M. Benjamin VIX avec procuration à Mme Christiane HEINTZ

M. Christophe STROH

M. Clément VIX

Affiché le 12 février 2019.